



## **Compte-rendu de l'audioconférence DRFIP 59 du 13 mai 2020**

La direction indique que le PRA se met en place comme prévu.

La priorité 2 reprend progressivement.

Le télétravail reste la règle au moins jusqu'au 3 juin (des échanges sont possibles si un télétravailleur voudrait revenir au travail).

Déclinaison du plan sanitaire hier au CHSCT .

Actuellement c'est la période de pointe pour l'IR : la direction indique que ce n'est pas possible de rouvrir au public pour le moment. L'accueil pourra se faire sur rdv (dans les cas très complexes) peut être à partir du 18 ou 25, uniquement là où les conditions de sécurité sanitaire sont réunies.

Télétravail : aux alentours de 20 %.

La direction indique qu'elle n'a pas « le culte du présentiel » : le présentiel est possible uniquement si et seulement si les conditions de sécurité sont remplies (au niveau du poste de travail mais également au niveau des allées et venues dans le bâtiment)

Chaque chef de service doit remplir une fiche de son plan de prévention sanitaire : vision service par service du respect ou des difficultés par rapport au retour au présentiel.

Extension du périmètre télétravail avec une trentaine de postes supplémentaires.

La CGT a demandé à avoir communication du plan de prévention sanitaire rempli service par service pour avoir une vision précise des conditions sanitaires dans chaque service.

La DRFIP a refusé au motif qu'il s'agissait d'un document interne de travail.

L'intersyndicale a envoyé une lettre ouverte au directeur concernant l'ordonnance sur vol des congés.

La CGT a interpellé le directeur pour connaître sa position.

Le directeur s'est retranché derrière le fait qu'il devait obéir, mais qu'une application mesurée serait faite.

Cette mesure va cristalliser des tensions entre les collègues dans les services (entre les collègues en présentiel, en télétravail et en ASA pendant le confinement).

La direction a rappelé que la consigne avait été donnée aux chefs de service d'être mesurés sur le télétravail. Pour la DGFIP , un jour en télétravail = un jour de présentiel

Sinon, pour les ASA obligation d'appliquer la loi.

La direction a expliqué qu'actuellement se mettait en place un dispositif technique de prélèvement des données : dans Sirhius, chaque collègue doit être identifié entre le 13 mars et le 23 mai pour voir sa situation administrative chaque jour. La date du 23 mai est prévue par l'ordonnance du 15 avril.

La CGT a dénoncé une nouvelle fois cette ordonnance sur le vol des congés : les collègues n'ont pas le choix du confinement !

Pour la CGT, en cette nouvelle période qui s'ouvre, il doit continuer à avoir un minimum de présentiel. Combien d'ASA lundi ? Du fait de problèmes techniques, la direction n'est pas en capacité de répondre aujourd'hui.

Le CHSCT, consacré au PRA, s'étant tenu seulement hier, la CGT a de nouveau indiqué que pour elle le PRA aurait du débuter le 18 mai et non le 11 afin d'éviter des situations dangereuses au niveau sanitaire qui sont apparues à certains endroits.

A la Cité par exemple, des collègues sont venus lundi sans être prévus faute de consignes claires les distances entre collègues n'étant pas respectées, la matinée du lundi a été « compliquée »

De plus, un problème se pose sur l'accès de la cité.

La CGT a demandé à ce que les collègues puissent entrer par une entrée spécifique (il y a une porte à badge d'accès au niveau du rdc inférieur par exemple) car certains contribuables, présents devant la cité, se sont montrés agressifs.

La direction a indiqué que la demande avait été faite auprès de la préfecture.

La réponse est négative pour des raisons de sécurité.

La direction va placarder des grandes affiches pour expliquer que, cette année, l'accueil ne sera pas ouvert pour la campagne. Et la société de sécurité de la Cité sera présente devant la porte d'entrée pour éviter les débordements.

Il n'y a pas qu'à la Cité où des contribuables viennent pour se renseigner.

La direction a indiqué qu'un article était paru ce jour dans la Voix du Nord rappelant que l'accueil était avant tout téléphonique. Une communication auprès des maires et des organismes sociaux a également été faite : si des usagers ont des soucis, faire remonter leurs noms pour des rdv téléphoniques.

Pour la CGT : à la cité le problème n'est pas résolu.

Sur le site de Kennedy, afin de répondre aux normes sanitaires, pour l'escalier montant, le lavage des mains se fera dans les blocs sanitaires du 1er ; pour l'escalier descendant, une borne de gel hydro-alcoolique sera installée. Depuis la mi-mars, les blocs sanitaires du 1<sup>er</sup> sont ouverts à nouveau.

A Douai, la question a été posée concernant la fermeture à 17h du bâtiment.

La direction a répondu que vu le contexte actuel (3 chefs de service absents), il n'y avait « pas de meilleure solution pour le moment ».

La direction a rappelé que les remboursements des frais de repas étaient possibles seulement quand le service de restauration est suspendu.

La CGT s'est étonnée qu'au CHSCT d'hier, la DRFIP 59 aurait remis en cause la journée banalisée (la journée est prise en compte pour une journée « normale » quelles que soient les pointages) alors que lors de l'audioconférence nationale avec le DG, celui-ci a indiqué que les journées continuaient à être banalisées.

La direction a indiqué qu'il y avait maintien d'absence de distinction pointage plage fixe / plage variable. Et qu'actuellement elle était dans l'attente d'une note RH de la DG (qui serait en cours de rédaction) pour savoir si on remet la durée quotidienne « normale » du temps de travail.

La CGT a indiqué que pour elle cette mesure était une mesure sanitaire : permettre à des collègues qui prennent le train de ne pas arriver tous aux mêmes horaires. Et qu'en plus, les collègues parents d'enfants n'avaient plus le choix de leurs horaires : les services de garderie sont souvent fermés le soir. La direction a indiqué qu'elle était en attente.

Concernant le retour des postes aux vérificateurs et évaluateurs, la DISI est en train de procéder à ces réallocations : le travailleur à distance remet son poste informatique celui ci sera rendu à l'évaluateur ou au vérificateur qui récupère un nouveau poste informatique. L'opération est en cours. Elle devrait être bouclée la semaine prochaine.

La CGT a indiqué que dans le cadre du port du masque obligatoire dans les transports, la Dircofi Nord, la DDFIP de Moselle, la DIRCOFI Sud Pyrénées, vont fournir des masques aux collègues prenant les transports en commun.

La DRFIP 59 refuse et ne fournira pas de masques aux collègues prenant les transports en commun contrairement à d'autres directions.

La CGT est revenue sur le fait que la direction demandait au CHSCT de financer des bornes de gel installées à l'extérieur des bâtiments (15 bornes à 300 euros)

Pour la DRFIP 59, contrairement à ce qui a été indiqué, ces bornes seraient installées dans les halls d'accueil, et non sur la voie publique. La DRFIP 59 a déjà financé 80 bornes. Le financement de 15 bornes est un financement complémentaire demandé au CHSCT pour les halls.

La CGT a demandé si des objectifs individuels chiffrés étaient demandés aux télétravailleurs (c'est le cas sur au moins un SIP). La direction a indiqué qu'elle avait toujours précisé que le télétravail tel que mis en place depuis le début du confinement est en mode particulier. Donc aucun objectif individuel, ni objectif chiffré n'est demandé.

Les élus CGT

Yannick Massiet, Annick Phellion, Christine Busin, Philippe Cabre